

Rapport financier pour l'exercice 2020-2021

L'Association (AISO) a réalisé son objectif de terminer l'exercice sans déficit tout en naviguant à travers la pandémie de la COVID-19. Le cabinet d'experts-comptables Deloitte a déposé un rapport d'audit sans réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2021. Nos auditeurs n'avaient pas de commentaires ou de recommandations importantes à communiquer au Comité des finances. La direction a effectué une évaluation de la capacité de l'AISO à poursuivre son exploitation, en tenant compte des répercussions de la pandémie de la COVID-19. Elle n'a relevé aucune incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. L'actif net non affecté a augmenté de 24 046 \$ durant l'exercice pour atteindre un montant total de 159 992 \$ ce qui représente 1,4 % de ses revenus totaux. Le ratio de liquidité de 1,17 (1,15 en 2019-2020) démontre la capacité de l'Association à respecter ses obligations à court terme.

En vertu des directives du Ministère et de la santé publique reliées à la gestion de la pandémie de la COVID-19, le Service de soutien à la participation communautaire a été fermé pendant l'exercice. À partir du mois d'octobre, les locaux ont été utilisés pour offrir du dépannage d'urgence à des personnes. Le Service de répit a été fermé pendant tout l'exercice et nous avons continué d'offrir des services à l'emploi malgré la pandémie, mais à effectifs réduits et selon les exigences imposées par le Ministère et la Santé publique Ottawa. Nous avons ajouté du personnel additionnel dans les résidences de groupe à la suite de la fermeture des divers programmes de jour fréquentés par les personnes. Le Ministère a apporté des modifications temporaires aux dépenses admissibles du programme Passeport afin d'atténuer certaines des contraintes imposées aux bénéficiaires du programme et aux familles pendant la pandémie de la COVID-19. Il a aussi financé une augmentation salariale temporaire pour les travailleurs de soutien admissibles pendant la période du 24 avril 2020 au 31 mars 2021. Aucun avantage accessoire n'a été offert aux membres du personnel à partir du financement du Ministère.